



MISE EN CONCURRENCE POUR ACHAT DE PRESTATIONS

FICHE DE CONSULTATION

Intitulé de l'opération :

Pour le PLIE des Graves : Levée des freins à l'emploi

Pour le PLIE des Hauts de Garonne : Développer l'employabilité des participants

Libellé : Initiation aux métiers de la restauration collective

COMPOSITION DU DOSSIER :

- La présente fiche de consultation
- Le cahier des charges
- Les informations à fournir

COMPOSITION DE L'OFFRE :

L'offre devra comporter :

- La présente fiche de consultation datée, signée et tamponnée
- Une présentation détaillée de l'action que vous souhaitez mettre en œuvre
- Les informations à fournir telles que demandées dans la fiche
- Le devis détaillé de votre intervention

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :

Au plus tard le : Vendredi 14 avril 2023 à 12h

Par mail aux 3 destinataires ci-dessous. *Un accusé de réception sera envoyé.*

secretariat@pliehdg.eu
direction@adele-begles.fr
comptabilite@adele-begles.fr

Renseignements et personnes chargées du suivi :

Mathilde TAUZIN, Chargée de projets
Pour le territoire du PLIE des Graves
✉ coordinationplie@adele-begles.fr
☎ 06.50.16.55.53

Julia PEYRON, Coordinatrice
Pour le territoire du P.L.I.E. des Hauts de Garonne
✉ coordination@pliehdg.eu
☎ 06.68.62.04.91

Le

Signature

Tampon



Mise en concurrence pour achats de prestations

Cahier des charges

Opération :

Pour le PLIE des Graves : Levée des freins à l'emploi

Pour le PLIE des Hauts de Garonne : Développer l'employabilité des participants

Libellé : Initiation aux métiers de la restauration collective

1. Le contexte local :

Les P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves et des Hauts de Garonne s'inscrivent dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adressent aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.

Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

Il a pour cadre de référence le protocole d'accord 2022/2027 et signé par ses partenaires, que sont les collectivités locales adhérentes, le Département de la Gironde, la Région et l'Etat, en concertation avec les partenaires du Service Public de l'Emploi.

Le P.L.I.E. des Graves couvre le territoire de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.

Le P.L.I.E. des Hauts de Garonne couvre le territoire d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte-Eulalie. Il accompagne quant à lui entre 500 et 600 participants.

Les 2 P.L.I.E.S ont décidé de mutualiser l'action au bénéfice des participants de chaque territoire.

Conformément au code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, il a été décidé de confier à un prestataire externe, la présente action. Le prestataire signera, avant le démarrage de l'action, une convention respectivement avec l'association A.D.E.L.E., et avec l'association du P.L.I.E. des Hauts de Garonne, définissant les modalités de la mise en œuvre de l'action et de son paiement.

L'opération dans laquelle s'inscrit cette action bénéficie d'un co-financement provenant du Fonds Social Européen, dans le cadre du Programme National FSE+ 2021-2027.

A ce titre, tout candidat répondant à cette mise en concurrence devra se soumettre au règlement Fonds Social Européen plus et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :

- Au sens du règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 21 juin 2021 portant dispositions communes - Chapitre III - Article 46 à 50 et l'annexe IX, des obligations en matière de visibilité, transparence et communication du FSE+.
- Le respect des priorités horizontales : égalité entre hommes et femmes, égalité des chances, lutte contre les discriminations et développement durable.
- La détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE.
- La conservation et la présentation des pièces pendant 10 ans minimum après l'échéance de la convention.
- Le **conflit d'intérêts** : L'article 61 du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 définit ainsi le conflit d'intérêt : « Aux fins du paragraphe 1, il y a conflit d'intérêts lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne, visés au paragraphe 1, est compromis pour des motifs familiaux,



affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre intérêt personnel direct ou indirect ».

Le candidat s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à cette situation. Chaque P.L.I.E se réserve le droit de vérifier que ces mesures sont appropriées et, si nécessaire, peut exiger du candidat des mesures supplémentaires, dans le délai qui lui sera imparti à cet effet.

- La **conformité au RGPD** : Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec cette commande, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec cette commande.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourent aucune responsabilité contractuelle au titre de la présente commande, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de la commande.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique et de sa viabilité financière pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

2. Objectifs :

- Découvrir les métiers de la restauration collective
- Acquérir les premiers gestes professionnels
- Obtenir un premier niveau de professionnalisation

3. Contenu :

Le candidat décrira avec précision le contenu mis en œuvre.

Parcours sur mesure intégrés au dispositif Amorce de Parcours.

Thèmes à aborder (liste non exhaustive) :

- Conditions d'exercice notamment type de poste, environnement de travail, types de contrats, horaires, types de qualification, parcours de qualification, employeurs potentiels du territoire des PLIE, mobilité... ;
- Première acquisition du vocabulaire technique (ustensiles, utilisation du matériel...);
- Gestes et postures liés aux métiers ;
- Hygiène et sécurité – méthode HACCP.

4. Moyens et Méthodes :

Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre.

Les méthodes et supports pédagogiques devront être adaptés au public cible : niveau infra ou égal à 3 pour l'essentiel et plus ponctuellement niveau 4 et 5, participants pouvant avoir des difficultés avec la langue française.

Une fiche de présentation de l'action, pour diffusion aux participants, sera adressée aux P.L.I.E.S, deux mois avant le démarrage de l'action. L'action fera l'objet d'une réunion d'information collective en amont.

L'action devra comporter une période d'immersion de deux semaines en milieu professionnel. Le prestataire veillera à fournir aux participants les équipements de protection individuelle (EPI) pour la période stage. Une suite de parcours et un plan d'action devront être étudiés avec chaque participant.



5. Evaluation de l'action :

A l'issue de la session, une réunion de bilan collectif regroupant les équipes d'animation, les référents et les chargés de relation entreprise des P.L.I.E. des Graves et des Hauts de Garonne ainsi que les stagiaires et l'organisme prestataire, sera organisée.

Décrire le moyen utilisé pour évaluer l'action : Questionnaire de satisfaction et tout autre indicateur de résultats

Indicateurs : Indice de satisfaction des personnes ayant suivi la formation

6. Budget de l'action :

Le candidat devra préciser le coût global de l'action et le coût horaire en centre pour chaque participant.

Il est précisé que seuls les coûts pédagogiques des heures en centre de formation sont facturables. Les heures réalisées dans le cadre du stage d'immersion en entreprise ne sont pas facturables.

7. Participants ciblés :

Participants ciblés pour la session : 1 à 8 participants du P.L.I.E. des Graves et 1 à 8 participants du P.L.I.E. des Hauts de Garonne maximum.

Nombre total de participants sur l'action : un total de 6 participants minimum et 12 participants maximum

8. Livrables :

A l'issue de la session un bilan collectif sera organisé en présence de l'équipe d'animation du PLIE (direction et/ou coordination), des référent-e-s, des stagiaires et de l'organisme de prestation.

Le prestataire devra produire les éléments complémentaires suivants en fin de session conformément au Programme Opérationnel national FSE + 2021-2027, les indicateurs de réalisation sont les suivants :

- Nombre total de participant-e-s ;
 - Nombre de participant-e-s par genre ;
 - Nombre de participant-e-s chômeurs de longue durée (droit national) ;
 - Nombre de participant-e-s jeunes âgés entre 25 et 30 ans ;
 - Nombre de participant-e-s âgés de 55 ans et plus ;
 - Nombre de participant-e-s titulaires d'un diplôme du 1er cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2) ;
 - Nombre de participant-e-s titulaires d'un diplôme de 2nd cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur (CITE 4) ;
 - Nombre de participant-e-s titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8) ;
 - Nombre de participant-e-s handicapé-e-s ;
 - Nombre de participant-e-s ressortissant des pays tiers ;
 - Nombre de participant-e-s habitant les quartiers Prioritaires Politiques de la Ville.
-
- Feuilles d'émargement originales des participant-e-s et des formateurs ;
 - Bilan global (nombre de participants, moyens mis en œuvre, calendrier de réalisation...) ;
 - Bilans individuels par participant-e ;
 - Questionnaire de recueil de données à l'entrée des participant-e-s dans une opération cofinancées par le Fond Social Européen + (document obligatoire à compléter par chaque participant-e à son entrée dans l'action) ;
 - Questionnaire de satisfaction de l'action suivie ;
 - Attestation de participation à l'action.

9. Calendrier / durée / Rythme :

Nombre de session : 1 session en 2023



Cofinancé par
l'Union européenne



Durée d'une session : 210 heures au total dont 154 heures en centre (hors mercredi et vacances scolaires) et 56 heures en immersion professionnelle.

Cette session comportera 28 heures de plateaux techniques et 14 heures d'HACCP à raison d'une journée par semaine sur les 6 semaines de centre soit 42 heures

Calendrier souhaité : Du 2 mai au 3 juin

10. Période de réalisation :

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

11. Localisation :

Bordeaux métropole - facilement accessible en transport en commun pour les participants des deux territoires. Locaux et matériels adaptés.

12. Critères d'évaluation de l'offre :

• Références du candidat : 30%

L'organisme devra disposer d'une bonne expertise dans le domaine visé. Il devra faire part des actions similaires déjà conduites, notamment pour des P.L.I.E.s. Il devra indiquer ce qui fait sa particularité et le différencie éventuellement des autres organismes présents sur le marché pour cette prestation.

• Contenu et moyens mis en œuvre pour réaliser l'action : 40%

L'organisme devra présenter une offre pertinente au vu du contexte, des objectifs, du contenu, des moyens et méthodes et de la spécificité du public visé.

L'organisme devra faire part des qualifications des formateurs (trices) (diplômes, expérience en lien avec l'action, ...) qui interviendront sur l'action.

• Coût global de l'action : 30%

L'organisme devra proposer un coût de l'action raisonnable et être en mesure de le justifier.

L'offre doit obtenir une note minimum de 3/5 pour être déclarée recevable et fructueuse.



Mise en concurrence pour achats de prestations

INFORMATIONS A FOURNIR

Opération :

Pour le PLIE des Graves : Levée des freins à l'emploi

Pour le PLIE des Hauts de Garonne : Développer l'employabilité des participants

Libellé : Initiation aux métiers de la restauration collective

1 – Pièces à fournir

Dossier de présentation de l'action ;

- Note précisant les engagements en matière de principes horizontaux : Egalité des Chances et Lutte contre les discriminations / Développement Durable / Egalité des femmes et des hommes ;
- Coordonnées complètes de l'organisme ;
- Statut juridique de la structure et numéro SIRET ;
- Dénomination de la structure ;
- Nom du représentant légal ;
- Nom de la personne responsable de l'action ;
- Dernier bilan et compte de résultat certifié ;
- Attestation sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations sociales et fiscales 2022 ;
- Attestation sur l'honneur précisant que l'organisme n'est pas soumis à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire au moment du dépôt du devis ;
- Attestation sur l'honneur précisant que l'organisme est en conformité avec les règles RGPD.

2 – Références

Citer des références en matière de mise en œuvre de ce type d'actions.